

PRIX LITTERAIRE JACQUES LACARRIÈRE

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX

ÉDITION 2026

Préambule : valeurs et principes du prix

Jacques Lacarrière (1925-2005) fut poète, écrivain, essayiste. Helléniste, il a traduit les auteurs antiques (Sophocle), mais aussi les écrivains grecs modernes (Vassilis Vassilikos, Costas Taktsis, George Seferis, Odysséas Elytis, Yannis Ritsos...), contribuant ainsi à les faire connaître en France. Il a beaucoup écrit sur la Grèce antique et moderne, mais il s'est aussi intéressé à la Turquie, la Syrie, l'Égypte, l'Inde... ainsi qu'à la France où il a vécu, dans le Val de Loire, en Bourgogne...

Ecrivain voyageur, il est également considéré comme l'un des pionniers du renouveau de la randonnée poétique et initiatrice, avec l'immense succès de *Chemin faisant... 1.000 kilomètres à pied à travers la France d'aujourd'hui* (1974). Son œuvre est d'une grande diversité, elle est complexe, érudite et toujours vivante.

En partenariat avec CHEMINS FAISANT, association qui se consacre à maintenir en vie la mémoire de l'écrivain, à le garder présent, BIBRACTE a créé en 2018 le prix littéraire Jacques Lacarrière qui vise à mettre en avant un texte et son auteur.

Jacques Lacarrière était en effet très attaché à la Bourgogne, et tout particulièrement au mont Beuvray dont il a si bien évoqué l'esprit des lieux – "Si l'on veut essayer de retrouver quelque chose des Gaulois, j'entends quelque chose que le paysage porte encore, même après tant de siècles, c'est à Bibracte qu'il faut aller, sur ce mont Beuvray dominant les plateaux du Morvan." (*in : Chemin faisant*). Lui-même avait pratiqué l'archéologie dans sa jeunesse au Liban.

Le prix se veut largement ouvert à la communauté des écrivains francophones, sans distinction de genre littéraire. Il est reconduit tous les deux ans.

Article 1 : nature du prix

Le Prix Jacques Lacarrière consiste en une résidence littéraire à Bibracte, agrémentée d'une aide à la création de 3000 € et de dotations en nature sous la forme d'une prise en charge des frais de séjours à Bibracte pour la durée de la résidence. Cette résidence à tenir dans la durée de l'année qui suit l'attribution du prix a pour vocation d'offrir au lauréat un cadre de travail favorable à la création, dans un lieu patrimonial unique dédié à la recherche archéologique, pour une durée maximum de quatre semaines. Cette résidence s'inscrit dans le cadre de la programmation culturelle du musée de BIBRACTE, de l'association CHEMINS FAISANT ; elle fait l'objet d'au moins une rencontre entre l'auteur primé et les publics réunis par les partenaires.

Article 2 : éligibilité des œuvres et conditions de participation

Le prix met en compétition des ouvrages de langue française de haute exigence littéraire prolongeant l'esprit de l'œuvre de Jacques Lacarrière, tel qu'il est rappelé en préambule. Aucun genre littéraire particulier n'est attendu conformément à la nature de l'auteur qualifié d'écrivain-Protée : « Tout d'abord, il faut savoir que Lacarri ère n'est pas un écrivain : il en est cent à la fois ; ou plus précisément, il est un écrivain différent pour chacun de ses livres. Non qu'il ne disposât pas d'un style propre ; mais il use d'autant de styles que les catégories investies par sa plume l'exigent » (Gil Jouanard, *in : Jacques Lacarri ère, érudit à l'état brut et insecte militant*, intervention lors de la rencontre *En cheminant avec Jacques Lacarri ère, Un homme à l'ombre légè re*, organisée par CHEMINS FAISANT à l'Institut du Monde arabe le 10 décembre 2015).

Les ouvrages doivent avoir été publiés entre mai 2025 et mai 2026. Ne seront acceptés que les propositions émanant des maisons d'édition et en aucun cas des auteurs eux-mêmes.

Les ouvrages sont envoyés dans un premier temps en deux exemplaires imprimés par les maisons d'édition au secrétariat du jury puis, après pré-sélection selon les modalités décrites à l'article 3, en dix exemplaires imprimés, avant la date précisée dans l'appel à candidatures. Ces exemplaires, remis à chaque membre du jury, ne sont pas retournés à l'envoyer.

Article 3 : rôle et fonctionnement du jury

Le jury est garant de l'exigence de qualité et de conformité à l'esprit de Jacques Lacarri ère qui présidera au choix de l'œuvre couronnée. Il est composé de dix membres dont la liste est actualisée par CHEMINS FAISANT en amont de chaque nouvelle édition du prix, après concertation avec ses partenaires.

La composition du jury de l'édition 2026 figure en annexe du présent règlement.

La présidente du jury présélectionne une liste d'une dizaine d'ouvrages, parmi lesquels chaque membre du jury sélectionne au maximum trois ouvrages qui lui semblent mériter le prix. La liste des ouvrages présélectionnés est transmise aux éditeurs concernés.

Afin de désigner le lauréat, le jury se réunit à l'occasion d'une séance délibératoire, les membres ayant obligation de présence (sauf cas de force majeure, auquel cas le membre empêché devra faire connaître sa présélection par courrier postal ou courriel avec accusé de réception adressé une semaine avant le vote au secrétaire du jury).

La séance délibératoire se tiendra à Paris, BIBRACTE prenant à sa charge les frais induits par cette réunion (repas ; frais de déplacement des membres du jury, à l'exclusion des représentants de CHEMINS FAISANT et de la CITÉ DU LIVRE).

Pour assurer le meilleur écho à l'événement, le jury s'engage à garder confidentiel le nom du lauréat jusqu'à la cérémonie de remise du prix, à l'exception de l'éditeur du livre qui sera aussitôt averti par le secrétariat du prix.

Le secrétariat du jury est assuré par BIBRACTE. Lui incombe notamment :

- la diffusion d'un dossier de présentation du prix aux éditeurs afin de faire connaître le prix et de les inciter à proposer des livres,
- la réception des ouvrages soumis à la candidature pour le prix et leur transmission à l'association Chemins faisant et aux membres du jury,
- l'organisation de la réunion délibératoire du jury (convocation, organisation logistique, rédaction et diffusion d'un compte-rendu...),
- la préparation des supports de communication pour la proclamation du nom du lauréat et la coordination de la communication.

Article 4 : remise du prix

La remise du prix aura lieu en décembre 2026.

BIBRACTE, CHEMINS FAISANT unissent leurs moyens et les coordonnent pour assurer la meilleure publicité à la proclamation du lauréat.

Article 5 : annulation ou modification du prix

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler ou de modifier les conditions d'attribution du prix.

Article 6 : affichage du règlement du prix

Le présent règlement est en libre accès sur le site internet de l'association CHEMINS FAISANT :

<http://www.cheminsfaisant.org/>

PRIX JACQUES LACARRIÈRE 2026

COMPOSITION DU JURY

Le jury du prix est présidé par **Valérie Marin La Meslée**, auteure, journaliste littéraire au service culture du magazine *Le Point*.

Il est composé des membres suivants :

- Michaël Ferrier, écrivain et lauréat du prix Jacques Lacarrièrre 2020,
- Marie-Hélène Fraïssé, auteure et productrice à France Culture,
- Christian Garcin, écrivain,
- Sylvie Germain, écrivain,
- Elie Guillou, chanteur et poète,
- Sylvia Lipa Lacarrièrre, comédienne, déléguée artistique de « Chemins faisant »,
- Jean-Luc Raharimanana, écrivain et lauréat du prix Jacques Lacarrièrre 2018,
- Anne Simon auteure, chercheure en zoopoétique, directrice de recherche au CNRS, professeure à l'École normale supérieure où elle est responsable du Centre international d'étude de la philosophie française,
- Annie Terrier, créatrice du festival Écritures croisées d'Aix-en-Provence et présidente de « Chemins faisant ».